

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 04 décembre 2023**

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, Mr. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, Mr GARRÉ Gilles, Mr Yves PRADEAU, Mme LAMETHE Sonia, Mrs ADENIS Nicolas, Mme Sandrine CLAVEYROLAS, Mr CORBIN Nicolas, Mr Gilles DESLANDES, Mr Jean Noël BOUCHER

Pouvoirs : Mme Carole CHABROULLET donne pouvoir à Mme Isabelle VERBRUGGHE,

Membres Excusés : Mme Chantal LEPEYTRE, Mme Amélie PATURAUD

Secrétaire de séance : Mme VERBRUGGHE Isabelle

Quorum : 8 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

**Ouverture de la séance : 20h30**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/ la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Isabelle VERBRUGGHE.

**Ordre du jour :**

- CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU RESTAURANT

Mme la Maire présente les 5 candidats :

- AAA GALLERAND- RIBEAUDEAU/ GUERET
- BAUDOIN Béatrice/ AUBUSSON
- JUGI Anne- NAUD Laurent/ LA SOUTERRAINE
- LEMAIRE- LEVEQUE/ BOUSSAC
- SPIRALE23/ GUERET

Elle indique que la commission appel d'offres réunie en amont a étudié les différents dossiers, assistée de Mr Sylvain POTIER, architecte Conseil du CAUE.

Mme La Maire présente le tableau d'analyse des offres ainsi que les conclusions de la commission appel d'offres.

**COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la candidature de l'entreprise SPIRALE 23 qui a obtenu la meilleure note finale à savoir 18.8/20.

- **CONCERTATION DE LA POPULATION SUR LES ZONES DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Mme La Maire indique qu'une concertation de la population est conseillée pour la détermination des zones d'accélération des Energies Renouvelables.

Elle propose de recueillir l'avis des habitants via une présentation sous forme d'exposition des travaux réalisés par le Conseil Municipal à ce sujet ainsi qu'un registre sur lequel les personnes intéressées pourront donner leur avis.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition qui semble effectivement plus adaptée qu'une réunion publique.

Après discussions la date de consultation est fixée du 8 décembre au 22 décembre, aux heures d'ouverture de la mairie.

Afin d'informer la population de cette consultation, un courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres de chaque habitant de la commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le 22 décembre à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h.

La Maire,  
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance  
Isabelle VERBRUGGHE